



FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)

Institut de formation aux métiers de la santé - Établissement d'enseignement supérieur

Code RNCP : 40692

Nom du Certificateur : MINISTERE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Date de début des parcours certifiants : 01/09/2025 **Date d'échéance de l'enregistrement** : 01/09/2029

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

L'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.
- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

ACTIVITÉS VISÉES

- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques.
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention.
- Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.

811 avenue du Docteur Jean Goubert- 30100 ALES CEDEX

☎ 04 66 78 21 33/34

✉ ifms@ch-ales.fr

Numéro Siret : 263 000 176 000 51 – Numéro activité : 91 30 P 084 130

CONTENU DE LA FORMATION

<p>Organisation de la formation théorique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 heures • Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 heures • Travaux personnels guidés : 35 heures <p>Module 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale : 147 heures</p> <p>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque : 21 heures</p> <p>Module 3. Évaluation de l'état clinique d'une personne : 77 heures.</p> <p>Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement : 182 heures</p> <p>Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée : 35 heures</p> <p>Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage : 70 heures</p> <p>Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs : 21 heures</p> <p>Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés : 35 heures</p> <p>Module 9. Traitement des informations : 35 heures</p> <p>Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques : 70 heures</p>
<p>Organisation de la formation clinique</p>	<p>Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • période A de 5 semaines • période B de 5 semaines • période C de 5 semaines • période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<p>Cours magistraux, travaux dirigés individuels ou en groupe, travaux pratiques, ateliers de simulation, jeux de rôle et recherches personnelles.</p>
<p>Modalités d'évaluation et d'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant</p>	<p>Pour obtenir son diplôme d'État, l'apprenant doit avoir validé les 10 modules de formation dans le respect du référentiel de formation en vigueur (épreuves écrites, orales, pratiques, mises en situation professionnelle en stage, validation des compétences en stage) :</p> <p>Bloc 1 (Modules 1 et 2) : une étude de situation + évaluation des compétences en milieu professionnel.</p> <p>Bloc 2 (Modules 3, 4 et 5) : une étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 + une évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 + évaluation des compétences en milieu professionnel + Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU 2).</p> <p>Bloc 3 (Modules 6 et 7) : une étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel.</p> <p>Bloc 4 (Module 8) : évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel + évaluation des compétences en milieu professionnel.</p> <p>Bloc 5 (Modules 9 et 10) : une étude de situation pouvant comporter une pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel.</p> <p>Évaluation de l'adéquation et de la qualité de la formation : questionnaire de satisfaction</p>
<p>Certificat de fin de formation</p>	<p>Diplôme d'État d'aide soignant</p>

CONDITIONS D'ACCES A LA SÉLECTION : *public concerné/ prérequis*

PAR LA VOIE INITIALE

- ✓ Être âgé(e) de 17 ans au moins, à la date d'entrée en formation.
- ✓ **Admission par voie directe en formation subordonnée** à la réussite des épreuves de sélection sur dossier (sauf post-VAE et redoublement). Inscriptions à la sélection. Pas de frais de sélection.
- ✓ **Admission définitive en IFAS subordonnée** à la production d'un certificat médical par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession et d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (notamment l'hépatite B et le Covid 19).

PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

- ✓ Être âgé(e) de 17 ans au moins, à la date d'entrée en formation.
- ✓ **Admission définitive en IFAS subordonnée** à la production d'un certificat médical par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession et d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (notamment l'hépatite B et le Covid 19).
- ✓ Être employé par un établissement de santé.

MODALITÉS D'ACCES

PAR LA VOIE INITIALE

Inscription en ligne via un lien dédié, avec dépôt des documents directement sur la plateforme.

PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Sélection faite par le CFA Sanitaire et Social de Montpellier.

DÉLAIS D'ACCES

Ouverture des inscriptions : 04 mai 2026

Clôture des inscriptions : 10 juin 2026 23h56

Période d'examen des dossiers et entretiens : 1er juin au 26 juin 2026

Affichage des résultats d'admission : 1er juillet 2026 à partir de 14h

Date limite de confirmation de votre inscription en formation après affichage des résultats : 15 juillet 2026 23h59

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Clinique,
Hôpital,
Maison de retraite,
Centre d'accueil pour personnes en situation de handicap,
A domicile,

ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Infirmier(e),
Assistant(e) de soins en gériatrie (ASG).

L'INSTITUT DE FORMATION D'ALÈS

- Agréé pour 35 places
- Coût de la formation : tarif base horaire 10 € (tarif 2026)
- Mode de financement : Région, France travail, OPCO, financement personnel.

Formation cursus complet : 7 700€ (tarif 2026)

Les valeurs pédagogiques sont centrées sur la professionnalisation de l'étudiant. Chacun bénéficie d'un accompagnement personnalisé en fonction de ses acquis et expériences pour devenir, à terme, un professionnel consciencieux assurant des soins de qualité.

REJOINDRE L'IFMS

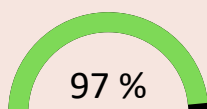
L'IFMS se situe à proximité directe de l'hôpital

- BUS : accès via la gare SNCF d'Alès, bus ligne N°2 directe Gare routière → Hôpital
- TRAIN : la gare d'Alès est régulièrement desservie par des TER

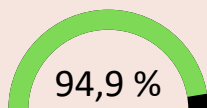


TAUX 2024/2025

Taux de satisfaction :



Taux d'obtention du diplôme :



Taux d'arrêt :



Taux d'interruption :



Taux d'insertion dans l'emploi :



En savoir +
sur le site internet

Personnes en situation de handicap : Mise en place de besoins de compensation (pédagogie, moyens techniques et humains). Afin que nos formations soient plus accessibles, nous vous invitons à nous le signaler en contactant notre référente handicap : meyraud@ch-ales.fr /04.66.78.21.36

Possibilité d'effectuer la formation en apprentissage.



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain



811 avenue du Docteur Jean Goubert- 30100 ALES CEDEX

☎ 04 66 78 21 33/34

✉ ifms@ch-ales.fr

Numéro Siret : 263 000 176 000 51 – Numéro activité : 91 30 P 084 130